

Séance du 10 novembre 2022

Date de la convocation : 04/11/2022

Membres en exercice :
19

L'an deux mille vingt-deux et le dix novembre à 9 heures 30 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis
SAINT-LEGER,

Présents : 14

Présents : Maxime ATGER, Claudine BESSIERE, Michel
BONNAL, Céline DELMAS, Bernadette GAILLARD, Gisèle
GERBAL, Claire HELARY, Lydie JOURDAN, Jacqueline
LIZZANA, Patrice MONTEIL, Etienne NEGRON, Francis
SAINT-LEGER, Yvan VELAY

Votants : 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstentions:0

Représentés : Geneviève FABRE, Patrice SAINT-LEGER, Gaëlle
COULOMB

Excusés : Kristelle BILLARD, Gilbert SALLES

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

2022_120 - Objet : Liste des affouagistes - Forêt sectionale de l'Espinassac année 2022

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la liste des affouagistes ayant droits de la forêt sectionale de l'Espinassac pour l'année 2022 qui suit :

AMAT Christian

ROMAIN Robert

BOULARD Francis

CALDERON Jean-Marc

BARTOLOMMEI Laëtitia

BEAUFILS Joseph

Le Secrétaire,



Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,


Francis SAINT-LEGER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/11/2022 048-200085223-20221110-2022_120-DE